

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 135

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : les cantiques d'Yvan
Autor: Camfranc, M du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Les origines de la crise Chinoise

L'Impératrice régente Sy-Tay-Heou

(Suite.)

Au nom de ses droit de mère, dès qu'elle voit décliner Tong-Tche, Tse-Hy s'instale à son chevet, fait bonne garde, éloigne les conseillers suspects, soutient les illusions du malade sur la durée de ses jours, empêche cet être désagréable de prendre une résolution pour le choix de son successeur. Vient l'heure où l'âme semble s'effacer, où la vie abandonne le corps par morceaux. La bouche de Tong-Tche ne prononce plus que des mots inintelligibles ; les yeux seuls parlent, dolent, presque toujours approbatifs, pour répondre aux questions que l'oreille perçoit mal. Soudain, les gongs d'appel résonnent lugubrement dans la nuit, l'impératrice-mère convoque les princes, les grands, les chefs d'eunuques, les fonctionnaires du palais. Près du lit de l'empereur expirant ou expiré — nul ne sait — un fidèle secrétaire lit le testament dynastique où Tong-Tche désigne pour lui succéder un enfant de trois ans, son cousin, avec les deux impératrices douairières comme régentes. Quelques instants après, il n'y a plus d'empereur. Il faut se hâter de proclamer l'autre. Tse-Hy dépêche quelques eunuques pour arracher à son berceau l'enfant désigné, fils du prince Chouén. Au petit jour, les gongs, les trompettes, les bombardes éclatent de nouveau : c'est l'impératrice élue qui arrive. Apporté dans la salle du trône, pleurant peut-être comme un vulgaire marmot, il reçoit, ébahi, l'hommage des séaux, tartares et chinois. Les deux régentes sont à ses côtés.

L'organisation de ce coup d'Etat lugubre,

majestueux et pacifique, n'est le fait ni d'une intelligence ni d'une volonté ordinaire. Il donna quatorze années de pouvoir à son auteur. Aucune tête ne tomba, ce qui prouve que Tse-Hy n'est pas sanguinaire par unicité de plaisir de tuer. En l'occurrence, maîtresse incontestée, comme elle n'avait à briser aucune résistance dangereuse pour la dynastie ou pour l'empire, elle se contente de destituer ou d'expédier aux provinces les amis de son fils que des abus de faveur ont comblés sans aucun mérite, de boutons ou de panaches mandariaux. Le choix fait par Sy-Tay-Heou violait, d'une façon indéniable, les lois de la famille impériale en la matière. Cependant personne ne protesta.

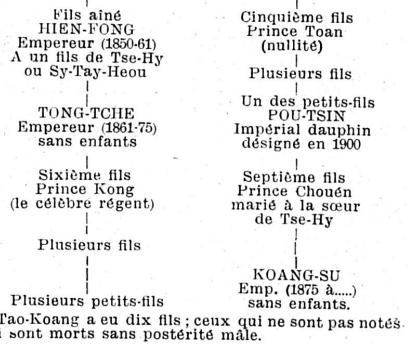
On a dit et écrit que l'empereur a pleine liberté de choisir le futur « Fils du Ciel » parmi ses enfants ou ses autres parents. C'est mal formuler la loi successorale des Tsin. Elle est plus complexe : l'empereur choisit le titulaire du trône ; il doit élire l'aîné, à moins de raison grave, qu'il faille, par exemple, éviter un indigne pour doter l'empire d'un cadet plus capable ; si l'empereur n'a pas de descendant direct, il doit désigner un frère ou un cousin, mais, d'après la même règle, en suivant l'ordre de primogénéiture, toujours sauf raisons graves. Ces lois, il faut le dire, furent souvent violées, au grand désespoir, peut-être des sages potentiats qui les ont instituées.

D'après la généalogie des cinquante dernières années des Tsin que je donne en note pour l'intelligence de toutes ces histoires de successions (1), on constate que deux branches précédétaient celle de Kouang-Su — l'empereur actuel, — fils du prince Choén. Pourquoi cette dérogation ? Les motifs étaient peu sérieux : Sy-Tay-Heou écarta les fils du prince Toan,

sous prétexte que celui-ci, de médiocre intelligence, aurait pu causer des embarras ; les fils du prince Kong, ancien chancelier, très mêlé aux affaires, furent mis de côté, parce qu'on avait besoin de leur père au Conseil. Il faut savoir, à ce propos, que le père de l'empereur régnant doit quitter le palais et se confiner dans un rôle privé. C'est étrange, mais c'est le résultat d'un conflit de respects que le rituel chinois, très formaliste, s'est déclaré impuissant à régler. Tous doivent se prosterner en présence du Fils du Ciel. Si le père de l'empereur réside ou vient au palais pour les affaires, quelle attitude doit-il prendre ? S'il se prosterner, le respect filial est violé ; s'il ne s'incline pas, la majesté de l'Unique est offensée. Aussi le père de l'empereur habite en ville, sans aucune charge qui l'oblige à venir aux audiences. L'empereur va le voir chez lui assez rarement ; mais alors comme fils, il se prosterner devant lui.

Le prince Chouén ou Choun, ami de Tse-Hy, était conciliant, ami de la tranquillité, assez in-

(1) Généalogie des Tsin depuis TAO-KOANG (empereur, 1821-1850).



tombent, sans que la fin soit apaisée ; les années où, devant sa pauvre table, l'imaginatif, pour se mettre au cœur un peu d'illusion, essaie de se figurer que son maigre potage est de l'ambroisie, et sa misérable pitance un mets des dieux, alors, Marie-Alice apparaissait, secourait et consolait.

Et voilà qu'elle aussi allait, à son tour, connaître les angoisses du déclin. Les paiements devenaient difficiles chez la Boccellini, et les notes, les réclamations, retardées durant les premiers mois, par une sorte de respect pour sa maladie, à présent qu'on ne voyait pas venir la guérison, commençaient à affluer.

L'or dans le tiroir était absolument épousé.

— Il n'y a plus rien ma mère, murmura un jour Yvan qui, sur la demande de Marie-Alice, venait d'ouvrir le secrétaire.

Les yeux de la Boccellini exprimèrent la déresse et semblaient répondre :

— Plus rien ?

Mon Dieu, elle n'avait même pas la ressource

Feuilleton du Pays du Dimanche 33

LES

Cantiques d'Yvan

PAR
M. DU CAMFRANC

La gène approchait donc à pas sournois. Outre les sommes considérables jetées dans le gouffre des folies du comte de Ruloff, on avait toujours vécu grand train chez la cantatrice. Cette incomparable artiste était inhabile à économiser. Elle dépensait ou donnait tout à mesure de ses gains ; ses aumônes avaient été plus grandes encore que ses prodigalités. Sœur Florence assurait que ses mains, toujours ouvertes et généreuses, laissaient tomber autant de pièces d'or qu'un seigneur jette de grains à travers les sillons.

Autrefois, à l'heure de ses triomphes, Marie-Alice souriait de cette bouteade, que la reconnaissance de la chère sœur Florence rendait un peu exagérée. Qui aurait jamais pu dire cependant, ce qu'elle avait obligé de gens dans l'embarras ? C'est vrai qu'elle ne savait pas vivre de peu ; mais son amour du luxe, seul, n'aurait pas absorbé les sommes énormes, gagnées par sa merveilleuse voix.

Elle disait, alors, dès qu'elle était à court d'argent :

— Je chanterai.

Et elle chantait, et elle ne pouvait secourir de navrantes misères. Jamais un artiste vieilli n'avait eu recours à son grand cœur sans recevoir une aide généreuse. Quand les années devaient dures et tristes, pour les vaincus dans la grande mêlée artistique, quand l'heure avait sonné de quitter le banquet, parce que de plus jeunes appétits vous poussent hors de table ; oui, quand elles avaient sonné, les tristes années où les cheveux blanchissent, où les canines

telligent pour rendre du dehors des services au gouvernement, et il le fit souvent, surtout dans les rapports avec les légations de Pékin. De plus, raison prépondérante, j'estime, le jeune Koang-Su était le fils de la propre sœur de Tse-Hy, femme légitime du prince Chouén. Ce mariage — entre parenthèses — prouve encore que le père de Sy-Tay-Heou était bien de noblesse tartare assez élevée, sans quoi jamais cette sœur cadette n'eût pu devenir l'épouse proprement dite d'un frère d'empereur.

Je ne reviendrai pas sur les quatorze années de la minorité de Koang-Su (1873-1889). Ly-Hong-Tchang y fut le véritable premier ministre. J'ai dit dans l'étude publiée sur cet homme d'Etat (1), la marche de la Chine vers le progrès pendant cette période, sa direction, son ordonnance spéciale : l'amélioration de la Chine au moyen des sciences européennes, avec lenteur par les Chinois et pour les Chinois. La régente partageait les idées et approuva la conduite du ministre qui, de son côté, servit l'impératrice avec fidélité. Celle-ci, plus tard, s'est montrée reconnaissante en sauvant le ministre en péril.

(1) *Revue de Paris*, 1^{er} août 1890.

Sy-Tay-Heou, co-régente avec l'autre douairière, Tong-Tay-Heou, jusqu'à l'année 1881, où mourut celle-ci, reste seule régente jusqu'au 4 mars 1889, majorité de Koang-Su, marié le 26 février précédent.

Devenue une seconde fois douairière à cinquante-cinq ans, Sy-Tay-Heou se retira dans la spacieuse résidence construite pour elle de 1885 à 1887, à l'ouest des lacs de la ville impériale.

L'ancienne cathédrale, d'après ses désirs pressants, s'y trouve incluse depuis décembre 1887, à la suite d'un échange de terrain conclu entre la cour d'une part, le gouvernement français, le Saint-Siège et la mission d'autre part (2). On aurait pu croire que l'ex-régente allait simplement jouir d'un repos bien mérité. Mais l'inaction était trop contraire à sa nature remuante, à ses habitudes d'intrigues. De plus, elle avait vu grandir Koang-Su : elle connaissait la futilité de son esprit facile à se laisser prendre aux trompeurs châtiments des choses ; elle avait sondé la faiblesse de caractère de ce jeune homme timide, mélancolique, mal servi par un corps malingre, appauvri par de précoce débauches Si-Tay-Heou, soutenu par Ly-

(2) Les pourparlers ont duré deux ans, dirigés par un missionnaire, actuellement Mgr Favier, évêque de Pékin qui déploya toutes les ressources de sa fine et tenace diplomatie. Un vaste terrain dans la ville impériale, une indemnité de construction, des priviléges impériaux, un décret louangeur pour la France et le catholicisme ont été la compensation de cette amiable cession.

de courir la province, et comme les artistes vieillies, malades, vaincues, de jouer dans les petits théâtres de troisième ordre. Ces pauvres artistes, usés par les implacables années, ont encore un filet de voix, quelque chose qui ressemble à un clavécin à demi-brisé, mais, enfin, qui résonne encore, et chez elle l'aphonie s'accentue de jour en jour ; même parler bas lui était une intolérable fatigue. Et bien ! alors, à quoi lui servirait son impeccable méthode ? A quoi bon songer à donner des leçons, puisqu'elle était muette ? Comment transmettre, à de jeunes et fraîches voix, le grand art du bien dire ? Ah ! pourquoi la mort ne la délivrait-elle donc pas du souci de vivre ?

— Qu'avez-vous ma mère ? s'écria Yvan, la voyant dans un accablement profond.

Elle venait d'écrire au crayon sur la page de son carnet, ce désir de mourir, tout fait de désespérance.

Yvan se jeta à son cou.

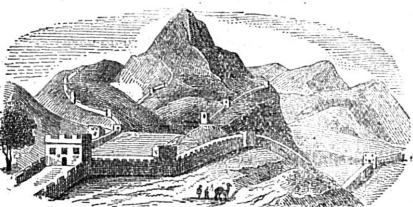
— Ne pensez pas ainsi, ma mère ; ne m'êtes-

Hong-Tchang, toujours prépondérant, et par le prince Kong, qui approuvait sa politique, se réserva donc une part dans le gouvernement et rendit son approbation obligatoire pour les affaires les plus importantes. Cependant, petit à petit, son influence déclina devant celle de



Mandarin faisant une promenade en palanquin.

Ouén-Tong-Ho, président du Conseil. En 1894, au moment des difficultés avec le Japon, nous voyons nettement dessinés deux partis : celui de l'empereur veut la guerre pour châtier l'in-



La grande muraille de la Chine près de Pékin.

solent petit peuple qui méprise le Grand-Empire du Milieu ; ce n'est de l'ex-régente conseille la paix, parce que les efforts faits depuis trente ans pour transformer l'immense royaume n'ont pas encore, à leur avis, donné les résultats nécessaires pour tenir tête au Japon modernisé.

Les appels à la prudence du parti de Sy-Tay-Heou ne furent point écoutés. La guerre eut lieu, et le Japon vainqueur ne put être arrêté dans ses demandes territoriales sur le Léao-Tong que par l'intervention commune de la France, de la Russie et de l'Allemagne.

Le résultat le plus dangereux pour la Chine du traité de Simonoseki, même revu par les puissances, fut de donner un éclatant hallali de curée contre cet empire vermillon qui paraissait mûr pour le partage. Ce n'est pas cette histoire trop importante pour l'écourter, que j'entends faire ici. Je veux seulement en donner les grandes lignes et montrer comment la

vous pas nécessaire ? que deviendrait-il sans vous ?

Et il songeait :

— Si elle pouvait prier ! si elle consentait à lire quelques divines pages !

Avec sa piété angélique, Yvan avait beaucoup souffert de voir sa mère ne consacrer sa voix admirable qu'à l'art profane. C'est avec une vive douleur, lui qui avait donné toute son âme à Dieu, et à la musique sacrée, que chaque soir, avant la maladie de la Bocellini, il s'étais dit :

— Elle va paraître sur la scène d'un théâtre, ma pauvre chère mère bien-aimée ; elle va interpréter des rôles qui pourront mettre son salut éternel en péril. Ah ! son âme est trop noble, son talent est trop grand pour l'art profane. Vierge Sainte, faites qu'un jour son admirable voix, si vous, la lui rendez, n'interprète que les œuvres saintes !

(La suite prochainement).

mainmise sur l'empereur Koang-Su par un facteur — je ne dis pas nouveau, mais nouvellement organisé — amena la vigilante et aiguille Tse-Hy à perpétrer, le 22 septembre 1898, son troisième coup d'Etat, qui lui donna le pouvoir, à la place du naïf et pitoyable Koang-Su, mis aux arrêts comme un écolier pris en faute.

(A suivre.)

POTACHE

Né sans doute au coin d'une borne dans un carrefour, d'une couleur indéfinissable tirant sur le chocolat avec des poils rudes et embroussaillés, vierges des caresses du peigne et du savon ; et des pattes sales. — non certes, il n'était pas séduisant le pauvre caniche, quand je fis sa connaissance ! Mais il poussait des cris si lamentables, et dans ses yeux se lisait une angoisse si poignante, qu'un je ne sais quoi me prit aux entrailles, et qu'avec la généreuse ardeur de mes quinze ans je me constituai immédiatement son défenseur.

Ils étaient là toute une bande de gamins qui le torturaient, et un affreux voyou, plus grand que moi de la tête, préparait la ficelle et le pavé qui devait mettre fin à son martyre.

Malgré les objurations du pion, je tombai sur le drôle. Il s'ensuivit une formidable peignée, tandis que le caniche se léchait les pattes avec sécurité, et que mes camarades et les gamins — tels les Grecs et les Troyens assistant sous les murs d'Illiion à une pluie de deus de leurs guerriers de marque, — jugeaient les coups autour de nous rangés.

— Kiss, kiss !... bien tapé !... aïe donc !... poche-lui l'nez !...

Ce ne fut pas long : et l'indignation décuplant mes forces, bientôt potache — nous avions ainsi baptisé le chien, séance tenante, — aboya aux culottes de mon adversaire qui montrait le dos honteusement.

J'avais, il est vrai, un œil au beurre noir, mais au lycée ces petits accidents ne comptent pas. Potache, la queue frétilante, les yeux vifs maintenant, gambadait, sautait, jappait comme un fou, en chien qui s'imagine avoir le vivre et le couvert, et l'existence assurée pour la fin de ses jours. Il n'était rien moins qu'assuré, l'avenir de Potache, car le pion s'approchait de moi.

C'est très bien, Baudet, d'avoir pris la défense de cet animal, quoique le règlement... Mais, qu'est-ce que vous comptez en faire maintenant ?

— L'adopter ! cria la division tout d'une voix.

Le maître nous rit au nez.

— Eh bien ! si vous vous imaginez que je vais vous laisser l'emporter !...

Mais il se vit entouré, cajolé, — oh ! m'sieu m'sieu ! nous serons gentils, m'sieu !..., oh ! m'sieu ! m'sieu !... Et puis, c'était un brave homme ce pion, un bon zigue, comme nous disions ; et Potache, avec un à propos admirable, se mit à faire le beau devant lui.

— Mais, objecta-t-il, à moitié vaincu, si le proviseur...

— Oh ! n'ayez pas peur, m'sieu ! on le cache bien !...

— Allons, allons, grogna-t-il, emportez-le votre toutou.

On lava, on bichonna on embrassa Potache ; et le signal donné, je dissimulai soigneusement sous mon aisselle le chien de la division.

— Là-bas, à un demi-kilomètre derrière nous, le chœur des gamins braillait :

Collet d'chien, la boulett', la boulett'

Collet d'chien, la boulette au chien !